

**DU NOUVEAU À L'INSTITUT SUPÉRIEUR DES MÉTIERS
DE L'AGRICULTURE DE L'UNIVERSITÉ DE KARA (ISMA-UK)**

**APPEL À CANDIDATURE
MASTERS PROFESSIONNELS
ANNÉE ACADÉMIQUE 2018-2019**

Prorogation de la date de clôture des dépôts de candidatures

Dans le cadre du développement de son offre de formation professionnalisante conformément à son plan stratégique décennale 2014-2024 l'Université de Kara, à travers l'Institut Supérieur des Métiers de l'Agriculture (ISMA), lance un appel à candidature pour deux (02) Masters : (i) Master en **phytopharmacie** et (ii) Master en **protection intégrée des** pour le compte de l'année académique 2018-2019 :

Conditions d'admission

Peuvent être admis à ces Masters :

❖ **Pour le Master de phytopharmacie :**

Les nationaux ou étrangers titulaires d'un diplôme de licence LMD ou d'une maîtrise en agronomie (phytotechnie) chimie, biochimie, pharmacie, d'un diplôme d'ingénieur agronome (spécialité production végétale) ou de tout autre diplôme équivalent.

❖ **Pour le Master en protection intégrée des végétaux :**

Les candidats nationaux ou étrangers titulaires d'un diplôme d'ingénieur agronome, de technicien supérieur d'agriculture, d'une Licence LMD ou d'une Maîtrise en Agronomie (spécialité production végétale), en biologie, en zoologie, ou de tout autre diplôme équivalent.

L'admission effective se fait après étude de dossier suivi d'une interview par une équipe pédagogique.

Pièces à fournir

- ✓ Une lettre de motivation adressée à Monsieur le Président de l'Université de Kara ;
- ✓ Un avant-projet de mémoire de master comportant le thème et le résumé d'une page (Times News Roman, interligne 1,5, taille de police 12) ;
- ✓ Une copie non légalisée de l'attestation de tous les diplômes à partir du BAC ;
- ✓ Des copies non légalisées des relevés de notes à partir du BAC ;
- ✓ Une photocopie certifiée conforme d'une pièce d'identité ;
- ✓ Un curriculum vitae détaillé (accompagné de pièces justificatives d'expériences professionnelles au besoin, 2 personnes de référence) ;

- ✓ Une quittance de paiement des frais de dossier de 15 000 FCFA non remboursable, payable à la comptabilité de la DAAS ;
- ✓ Une attestation de mise en disponibilité ou une autorisation de l'employeur, pour les travailleurs ;
- ✓ Une lettre de recommandation d'un chercheur ou d'un enseignant-chercheur de rang A ou d'un Maître-Assistant.

Frais de la formation

Les frais de formation s'élèvent à 401 000 FCFA par an pour les étudiants et travailleurs nationaux ou ressortissants des pays de l'UEMOA et à 1 201 000 FCFA par an pour les étudiants et travailleurs ressortissants des pays hors UEMOA:

Dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature sont reçus tous les jours ouvrables à la Direction des Affaires Académiques et de la Scolarité (DAAS) de l'Université de Kara (site de l'ex-ENI). La période de dépôt des dossiers initialement fixée du 11 au 28 septembre est prorogée du jusqu'au 5 octobre 2018 à 17 heures.

Inscription académique

Les candidats retenus doivent s'adresser à la Direction des Affaires Académiques et de la Scolarité (DAAS) de l'Université de Kara (site de l'ex-ENI) pour les formalités d'inscription définitive.

Informations complémentaires

Pour toute information complémentaire contacter la Direction de l'Institut Supérieur Métiers de l'Agriculture à l'adresse :

Tel : +228 96805625
+228 93396001

Email : univismakara@yahoo.com